

## Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

## Produit

Goldman Sachs Euro Short Duration Bond Plus Portfolio (le « **Portefeuille** »), un compartiment de Goldman Sachs Funds SICAV (le « **Fonds** »), Class P Shares (Acc.)

ISIN : LU0997588305

Goldman Sachs Asset Management B.V. est l'initiateur de PRIIP du Fonds (l'« **Initiateur** ») et fait partie du groupe de sociétés Goldman Sachs.

**Consultez** : <https://www.gsam.com/content/gsam/uk/en/advisers/about-gsam/contact-us.html> ou appelez l'équipe Services Actionnaires Européens de GSAM au +44 20 7774 6366 pour de plus amples informations.

L'Autorité néerlandaise des marchés financiers est chargée du contrôle de l'Initiateur en ce qui concerne ce Document d'informations clés.

L'Initiateur est agréé aux Pays-Bas et réglementé par l'Autorité néerlandaise des marchés financiers. Il s'appuie sur les droits de passeport en vertu de la Directive OPCVM pour gérer le Fonds sur une base transfrontalière et pour commercialiser le Fonds au sein de l'Union européenne.

L'Autorité néerlandaise des marchés financiers est chargée du contrôle de l'Initiateur en ce qui concerne ce Document d'informations clés.

L'Autorité néerlandaise des marchés financiers est chargée du contrôle de l'Initiateur en ce qui concerne ce Document d'informations clés.

## En quoi consiste ce produit ?

### Type

L'Autorité néerlandaise des marchés financiers est chargée du contrôle de l'Initiateur en ce qui concerne ce Document d'informations clés.

### Durée

La durée du Portefeuille et de la catégorie d'actions est illimitée et il n'y a donc pas de date d'échéance. L'Initiateur ne peut pas liquider unilatéralement le Portefeuille. Toutefois, le conseil d'administration du Fonds et/ou les investisseurs du Portefeuille peuvent, dans certaines circonstances énoncées dans le Prospectus et le document constitutif du Fonds, liquider unilatéralement le Fonds, le Portefeuille et/ou la catégorie d'actions. Les cas de liquidation automatique peuvent être prévus par les lois et réglementations applicables au Fonds.

### Objectifs

Le Portefeuille vise à générer des revenus et une croissance du capital à plus long terme.

Le Portefeuille investira au moins 80 % de ses actifs dans des titres à revenu fixe de qualité « Investment grade » (ou équivalent) à durée courte de tout type d'émetteur. Ces titres seront principalement libellés en euros. Le Portefeuille peut également investir dans des titres non libellés en euros (et des techniques d'investissement peuvent être utilisées pour tenter de réduire le risque de mouvement des devises par rapport à l'euro), des titres de qualité inférieure à Investment grade (à haut rendement) et des titres des marchés émergents.

Le Portefeuille n'investira pas plus d'un tiers de ses actifs dans des titres et instruments qui ne sont pas soumis aux Critères ESG. En outre, il n'investira pas plus de 25 % dans des titres convertibles (titres pouvant être convertis en d'autres types de titres). Le Portefeuille peut, dans certaines circonstances, détenir des participations limitées en actions et en instruments similaires.

Le Portefeuille promeut toutefois des caractéristiques environnementales et/ou sociales, ne s'engage pas à réaliser des investissements durables.

Dans le cadre de son processus d'investissement, le Conseiller en investissement mettra en œuvre une approche multi-stratégie de l'ESG, qui peut consister en l'application de filtres d'exclusion et l'intégration de facteurs ESG aux facteurs traditionnels.

Le Portefeuille a recours à des instruments dérivés dans le cadre de sa politique d'investissement dans le but d'obtenir une exposition aux taux d'intérêt, au crédit et/ou aux devises dans le but d'accroître son rendement, d'utiliser l'effet de levier du Portefeuille ainsi que de se couvrir contre certains risques. Une part importante de l'exposition du Portefeuille peut être générée par l'utilisation d'instruments dérivés. Un instrument dérivé est un contrat entre deux ou plusieurs parties dont la valeur dépend de la hausse et de la baisse de l'actif sous-jacent.

Le Portefeuille peut investir jusqu'à un tiers dans des titres adossés à des actifs ou à des crédits hypothécaires.

L'Autorité néerlandaise des marchés financiers est chargée du contrôle de l'Initiateur en ce qui concerne ce Document d'informations clés.

Les actions du Portefeuille peuvent être rachetées quotidiennement (chaque jour ouvrable) sur demande.

Le Portefeuille est géré activement et fait référence à Bloomberg Capital EUR Aggregate 500mm 1-3yr (Total Return Gross) (l'« Indice de référence ») afin de fixer des seuils de risque internes discrétionnaires, qui peuvent comporter des écarts par rapport à l'Indice de référence.

L'Autorité néerlandaise des marchés financiers est chargée du contrôle de l'Initiateur en ce qui concerne ce Document d'informations clés.

L'Autorité néerlandaise des marchés financiers est chargée du contrôle de l'Initiateur en ce qui concerne ce Document d'informations clés.

L'Autorité néerlandaise des marchés financiers est chargée du contrôle de l'Initiateur en ce qui concerne ce Document d'informations clés.

L'Autorité néerlandaise des marchés financiers est chargée du contrôle de l'Initiateur en ce qui concerne ce Document d'informations clés.

### Investisseur de détail visé

Les actions du Portefeuille conviennent à tout investisseur (i) pour lequel un investissement dans le Portefeuille ne constitue pas un programme d'investissement complet ; (ii) qui comprend parfaitement et est prêt à assumer le classement du Portefeuille dans la classe de risque 2 sur 7, qui est la classe de risque basse ; (iii) qui n'est pas une Personne américaine et qui ne souscrit pas des Actions pour le compte d'une ou de plusieurs Personnes américaines ; (iv) qui comprend qu'il peut ne pas récupérer le montant investi ; et (v) qui recherche un investissement à court terme.

L'investisseur pourrait utiliser une plateforme exclusivement réservée à l'exécution et agir sans le conseil d'un professionnel de l'investissement.

L'Autorité néerlandaise des marchés financiers est chargée du contrôle de l'Initiateur en ce qui concerne ce Document d'informations clés.

## Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

### Risk indicator



← Risque le plus faible Risque le plus élevé →



L'Autorité néerlandaise des marchés financiers est chargée du contrôle de l'Initiateur en ce qui concerne ce Document d'informations clés.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de la part du Portefeuille de vous payer.

Nous avons classé ce Portefeuille dans la classe de risque 2 sur 7, qui est une classe de risque basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du Portefeuille se situent à un niveau faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que la capacité du Portefeuille à vous payer en soit affectée.

**Attention au risque de change. Dans certains cas, les sommes qui vous seront versées pourront l'être dans une autre monnaie ; votre gain final dépendra donc du taux de change entre les deux monnaies. Ce risque n'est pas pris en compte dans l'indicateur ci-dessus.**

Les Autres risques importants relatifs au Portefeuille qui ne sont pas inclus dans l'indicateur synthétique de risque sont exposés dans le Prospectus. Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Si le Fonds n'est pas en mesure de vous verser les sommes dues, vous pouvez perdre l'intégralité de votre investissement.

## Scénarios de performance

L'Autorité néerlandaise des marchés financiers est chargée du contrôle de l'Initiateur en ce qui concerne ce Document d'informations clés.  
L'Autorité néerlandaise des marchés financiers est chargée du contrôle de l'Initiateur en ce qui concerne ce Document d'informations clés.

<b>Période de détention recommandée:</b>	<b>3 ans</b>	
<b>Exemple d'investissement:</b>	<b>€10000</b>	
	<b>Si vous sortez après 1 an</b>	<b>Si vous sortez après 3 ans</b>

### Scénarios

<b>Minimum</b>	Il n'y a pas de rendement minimal garanti si vous sortez avant 3 ans. Vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.		
<b>Tensions</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	€8550	€8660
	Rendement annuel moyen	-14.50%	-4.68%
<b>Défavorable</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	€8850	€8870
	Rendement annuel moyen	-11.50%	-3.92%
<b>Intermédiaire</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	€9500	€9540
	Rendement annuel moyen	-5.00%	-1.56%
<b>Favorable</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	€9780	€9860
	Rendement annuel moyen	-2.20%	-0.47%

L'Autorité néerlandaise des marchés financiers est chargée du contrôle de l'Initiateur en ce qui concerne ce Document d'informations clés.

L'Autorité néerlandaise des marchés financiers est chargée du contrôle de l'Initiateur en ce qui concerne ce Document d'informations clés.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement utilisant un indice de référence approprié entre 2019 et 2022.

Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement utilisant un indice de référence approprié entre 2015 et 2018.

Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement utilisant un indice de référence approprié entre 2014 et 2017.

### Que se passe-t-il si Goldman Sachs Asset Management B.V. n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Vous ne pouvez pas subir de perte financière en raison du défaut de l'Initiateur.

Les actifs du Portefeuille et du Fonds sont conservés en sécurité par son Dépositaire. En cas d'insolvabilité de l'Initiateur, les actifs du Fonds conservés par le Dépositaire ne seront pas affectés. Toutefois, en cas d'insolvabilité du Dépositaire, ou d'une personne agissant en son nom, le Fonds peut subir une perte financière. Toutefois, ce risque est atténué dans une certaine mesure par le fait que le Dépositaire est tenu par la loi et la réglementation de séparer ses propres actifs de ceux du Fonds. Le Dépositaire sera également responsable à l'égard du Fonds de toute perte résultant, entre autres, de sa négligence, de ses actes frauduleux ou de son manquement intentionnel à remplir dûment ses obligations (sous réserve de certaines limites telles que définies dans le contrat avec le Dépositaire).

Les pertes ne sont pas couvertes par un système d'indemnisation des investisseurs ou de garantie.

### Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement. Si le Portefeuille fait partie d'un autre produit, par exemple une assurance en unités de compte, des coûts supplémentaires pour ce produit peuvent s'appliquer.

### Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez et du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année, vous récupérez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire

- EUR 10,000.00 sont investis

	<b>Si vous sortez après 1 an</b>	<b>Si vous sortez après 3 ans</b>
<b>Coûts totaux</b>	€599	€704
<b>Incidence des coûts annuels (*)</b>	6.0%	2.4% chaque année

(\*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 0.8 % avant déduction des coûts et de -1.6 % après cette déduction.

« Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer. Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

## Composition des coûts

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	5.50 % du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement.	Jusqu'à €550
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	€0
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	0.49 % de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	€49
Coûts de transaction	0.00 % de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	€0
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats (et commission d'intéressement)	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit.	€0

### Combien de temps dois-je le conserver et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

L'Autorité néerlandaise des marchés financiers est chargée du contrôle de l'Initiateur en ce qui concerne ce Document d'informations clés.  
L'Autorité néerlandaise des marchés financiers est chargée du contrôle de l'Initiateur en ce qui concerne ce Document d'informations clés.  
L'Autorité néerlandaise des marchés financiers est chargée du contrôle de l'Initiateur en ce qui concerne ce Document d'informations clés.  
L'Autorité néerlandaise des marchés financiers est chargée du contrôle de l'Initiateur en ce qui concerne ce Document d'informations clés.

### Comment puis-je formuler une réclamation ?

Si vous choisissez d'investir dans le Portefeuille et que vous avez par la suite une réclamation à formuler à ce sujet ou à propos de la conduite de l'Initiateur ou de tout distributeur du Portefeuille, vous devez d'abord contacter l'équipe de Services Actionnaires de Goldman Sachs Asset Management au +44 207 774 6366, par e-mail à l'adresse [ESS@gs.com](mailto:ESS@gs.com), par courrier à l'adresse Goldman Sachs Asset Management B.V., Prinses Beatrixlaan 35, 2595 AK, La Haye, Pays-Bas ou en consultant le site Internet <https://www.gsam.com/content/gsam/uk/en/advisers/about-gsam/contact-us.html>. Si votre réclamation n'est pas résolue de manière satisfaisante, vous pouvez également vous adresser directement au Financial Ombudsman Service ([www.financial-ombudsman.org.uk](http://www.financial-ombudsman.org.uk)).

### Autres informations pertinentes

L'Autorité néerlandaise des marchés financiers est chargée du contrôle de l'Initiateur en ce qui concerne ce Document d'informations clés.  
De plus amples informations sur les performances passées au cours des 7 dernières années et les scénarios de performance précédents de la catégorie d'actions sont disponibles à l'adresse :  
L'Autorité néerlandaise des marchés financiers est chargée du contrôle de l'Initiateur en ce qui concerne ce Document d'informations clés.